



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 1^{er} février 2021 à 19 h 00, par visioconférence en raison de la crise COVID-19, et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères: Roxanne Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Guy Lafrenière
Daniel Forgues
Jacques Fortin

Étaient également présentes à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante: Mélanie Gagné

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le Gouvernement du Québec a émis l'Arrêté ministériel 2020-029, permettant temporairement aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication.

Tous les Conseillers et Conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié par courriel et ayant accepté cette convocation dans le délai imparti par la Loi des cités et villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-026



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

La directrice générale et greffière, madame Mariève Bernier, déclare son intérêt en lien avec cette résolution. Il se retire de la séance, tout comme il l'a fait lors des discussions concernant ce sujet.

21-02-027

2.
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA VENTE DU 102-106, BOULEVARD SPRINGER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a publié deux appels à propositions, soit en avril et juin 2020 pour la vente du 102-106, boulevard Springer;

CONSIDÉRANT QUE les appels à propositions étaient recevables au bureau du greffe, au plus tard le 3 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une (1) seule proposition de 9365-0778 Québec inc. et 9365-0703 Québec inc. d'un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de 9365-0778 Québec inc. et 9365-0703 Québec inc. est jugée conforme;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte la proposition de 9365-0778 Québec inc. et 9365-0703 Québec inc. et de vendre l'immeuble situé au 102-106, boulevard Springer aux prix et conditions énoncées dans l'offre d'achat signée par les parties;

ET QUE le maire, monsieur Steve Gamache, soit autorisé à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Mariève Bernier réintègre la séance.

21-02-028

3.
RÉSOLUTION – APPUI À L'OMH DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Chibougamau-Chapais (OMHCC), Région 10 Nord-du Québec, a fait une demande officielle à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, concernant le rehaussement du plafond de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI);

CONSIDÉRANT QUE l'OMHCC dessert les municipalités de Chibougamau et Chapais en plus de gérer le Programme de supplément au logement pour les municipalités de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'admission de l'OMHCC font en sorte qu'il lui est impossible de répondre à sa mission première qui est de favoriser l'accès aux logements à prix modique par une population à faible revenu;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du PRBI permettrait de diminuer le taux d'inoccupation des logements à prix modique de l'OMHCC (26 vacants sur 152);

CONSIDÉRANT QUE présentement le PRBI est de 21 000 \$ pour une personne seule ou un couple et que peu de gens se qualifient;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le revenu d'une personne seule travaillant 35 heures par semaine au salaire minimum a un revenu brut de 23 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 11 janvier 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais est en accord avec la démarche de l'OMHCC auprès des autorités compétentes et appuie formellement cette demande;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre Laforest, à l'ARBJ, au ministre responsable de la région Pierre Dufour et au député d'Ungava.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-029

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 05.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier, directrice
générale et greffière